Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202675DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION

Le vingt mars deux mille vingt-six

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 16 mars 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, COLOMBEAU Estelle, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, GRAND Magali, GUENY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, PETIGNY Patrick, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame KERMARREC Sarah (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame PICOT Sonia (procuration à Monsieur DROUILLÉ Jérémie).

SECRÉTAIRE : Monsieur CHOUBRAC Damien.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202675DE-DE

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202675DE-DE

Délibération N°2026/~~15~~ du Conseil Municipal du 20 mars 2026
Publiée le 24/03/2026

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général de Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-7-2 ;

CONSIDÉRANT que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après avoir constaté le nombre de listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire, déposées auprès du maire ou doyen d'âge, qui en fait lecture publique avant le vote,

Le Conseil Municipal procède à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire a constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avaient été déposées, comme indiqué ci-dessous :

Liste de RÉGNIER Teddy :

. DUPUIS Arnaud
. de la VERGNE Aude
. DESBLÉS Hubert
. AVERLAND-SCHMITT Christelle
. PERCHAIS Éric
. BODIN Lucie
. ROUSSELOT Alain
. STEPHAN Aurore

Liste de QUIVIGER Éric :

. GRAND Magali
. PETIGNY Patrick
. POULAIN-JAMILLOUX Mélanie
. QUIVIGER Éric

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins : 29
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 29
Majorité absolue : 15

Liste de RÉGNIER Teddy : 25 voix
Liste de QUIVIGER Éric : 4 voix

.../...

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260320-D2003202675DE-DE

La liste de **Monsieur Teddy RÉGNIER**, ayant obtenu 25 voix, **Mesdames et Messieurs Arnaud DUPUIS, Aude de la VERGNE, Hubert DESBLÉS, Christelle AVERLAND-SCHMITT, Éric PERCHAIS, Lucie BODIN, Alain ROUSSELOT et Aurore STEPHAN** ont été proclamés adjoints et immédiatement installés.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Damien CHOUBRAC